

La Roche sur Yon, le 4 janvier 2008

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DES PAYS DE LA LOIRE

Groupe de subdivisions de La Roche sur Yon
Z.I. Nord - 135 rue Philippe Lebon
85000 LA ROCHE SUR YON

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Objet : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
TRIVALIS - Centre de tri de Mouzeuil Saint Martin

Le présent rapport a pour objet une demande de modification des horaires réception et de fonctionnement du centre de tri de Mouzeuil Saint Martin.

1. - Exploitant

Raison sociale : TRIVALIS

Établissement : ZA de la Tonnelle
85 370 MOUZEUIL SAINT MARTIN

Siège social : 14, place de la Vendée
85 000 La Roche sur Yon

Situation administrative : arrêté préfectoral n°05-DRCLE/1-137 du 8 mars 2005

2. - Objet du présent rapport

Le centre de tri de Mouzeuil St Martin accueille des déchets ménagers prétriés du syndicat mixte du Sud Est Vendéen. En tenant compte du fonctionnement actuel du centre, TRIVALIS souhaite modifier les horaires de réception des déchets et de fonctionnement de la chaîne de tri.

L'argumentaire de TRIVALIS est jointe au présent rapport.

2.1. - Horaires de fonctionnement

Les horaires de fonctionnement s'étalent dans l'arrêté actuel de 7h à 22h, ce qui permet 2 postes de travail. Mais le prestataire souligne que les équipes sont majoritairement constituées de femmes qui souhaitent rentrer plus tôt le soir pour leurs enfants.

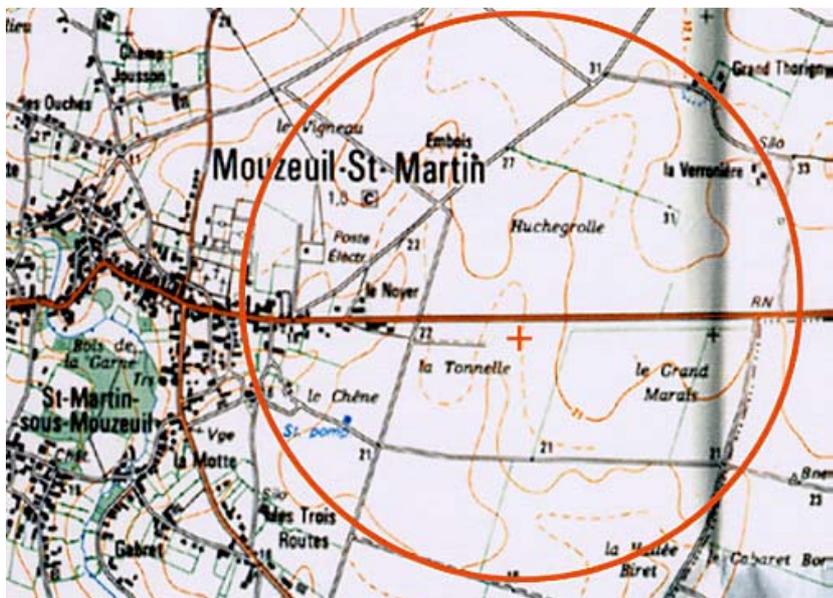
TRIVALIS souhaite donc pouvoir démarrer le fonctionnement des équipes de tri une heure plus tôt.

2.2. - Horaires de réception

La modification de la collecte des déchets à compter du 1^{er} janvier 2008 va nécessiter une modification des horaires de réception des déchets, avec une ouverture de nuit du centre à raison de 2 à 3 nuits par semaine.

Le centre est implanté en zone artisanale à l'écart d'habitations proches, et le faible trafic concerné ne devrait pas occasionner de gêne supplémentaire pour les riverains.

La plage horaire modifiée serait portée de 6h-22h à 0h-18h.



3. - Proposition

Les modifications demandées ne sont pas de nature à constituer un changement notable de l'autorisation préfectorale, en conséquence, nous proposons aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'émettre un avis favorable à la demande présentée par le syndicat mixte TRIVALIS pour la modification des horaires de réception et de fonctionnement du centre de tri de Mouzeuil Saint Martin.

Un projet d'arrêté préfectoral complémentaire est annexé au présent rapport.